

NATIONS UNIES

Assemblée  générale
CINQUANTE-TROISIEME SESSION

Documents officiels

DEUXIEME COMMISSION
3e séance
tenue le
mardi 6 octobre 1998
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 3e SÉANCE

Président : M. ASADI (République islamique d'Iran)

SOMMAIRE

ORGANISATION DES TRAVAUX

DEBAT GENERAL

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/53/SR.3
22 janvier 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

98-81451 (F)



/...

La séance est ouverte à 10 h 10.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/C.2/53/1; A/C.2/53/L.1/Rev.1 et A/C.2/53/L.1/Add.1/Rev.1)

1. Le PRESIDENT signale une proposition de changement dans le programme de travail (A/C.2/53/L.1/Rev.1). La discussion du point 94, alinéas b), c), d) et e) commencera dans l'après-midi du jeudi 22 octobre. Il tient pour acquis que la Commission accepte cette modification.

2. Il en est ainsi décidé.

3. Le PRESIDENT indique que les thèmes de discussion pour chaque série de points ont été proposés lors de consultations officieuses. Ces choix n'empêchent en rien les délégations de faire des déclarations sur tout sujet qu'elles jugent pertinent.

DEBAT GENERAL

4. Le PRESIDENT fait observer que la conjoncture économique mondiale est en général peu favorable et qu'on ne voit guère d'optimisme quant aux perspectives de croissance et de développement de la majorité des pays en développement. Cette situation se soldera malheureusement par une augmentation de la pauvreté, accompagnée d'inévitables tensions sociales et d'instabilité politique. Le récent dialogue de haut niveau sur la mondialisation tenu à l'Assemblée générale a fait mieux comprendre à tous les dangers et les promesses inhérents à ce phénomène, promesses qui restent à réaliser pour la plupart des pays en développement.

5. Le fait que la solution de la crise économique actuelle soit hors de la portée d'un pays, d'une région ou d'une institution, quels qu'ils soient, et que toute solution exige une collaboration internationale à l'échelle de la planète doit donner à réfléchir. Si l'intérêt mutuel a contraint les pays à coopérer, la conscience qu'ils ont d'un commun péril devrait se révéler un mobile beaucoup plus puissant à oeuvrer de concert.

6. La Deuxième Commission est le mécanisme intergouvernemental le plus élevé qui soit pour l'élaboration et l'évaluation des politiques dans les domaines de l'économie et du développement. Elle devrait mettre à profit cette position unique pour promouvoir autant que possible un dialogue constructif et un véritable partenariat. Son rôle de président consiste, pour M. Asadi, à aider à dégager un consensus sur les questions importantes dont la Commission est saisie. Les conditions actuelles sont favorables à un progrès aux plans international et intergouvernemental parce que les pays prennent graduellement conscience du fait qu'il n'est de solution sans une coopération et un partenariat mondial.

7. M. DESAI (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) constate que la Deuxième Commission se réunit dans un climat de crise économique mondiale, crise qui bien entendu a été au centre des consultations intergouvernementales et des préoccupations du Secrétariat au cours de l'année écoulée. Durant ces contacts, il a eu le sentiment que les Etats Membres tentaient de comprendre pourquoi la crise avait frappé si soudainement et avec

/...

autant de force. La crise s'est, entre autres, manifestée par le tarissement des flux de capitaux à destination des pays en développement et l'effondrement des taux de croissance, suivi par une baisse des produits intérieurs bruts (PIB). De fait, d'après les estimations, la croissance mondiale est tombée de 3,3 % en 1997 à 1,9 % environ en 1998, voire peut-être moins. Ce recul par rapport à la croissance escomptée s'est traduit, sur le plan humain, par une crise marquée par une montée de la pauvreté et du chômage et par un exode de sens inverse, c'est-à-dire des villes vers les campagnes, lourd de tensions sociales.

8. Les effets de la crise sur les perspectives de développement à long terme pourraient être pires, dans la mesure où l'économie mondiale est soutenue par la croissance continue enregistrée en Amérique du Nord et en Europe et où certains des pays touchés commencent à sortir de la crise. On ne peut toutefois laisser l'économie mondiale se contracter davantage sans courir le risque d'une dépression mondiale. Les options qui s'offrent pour remédier à la situation sont la déflation plutôt que l'inflation, le maintien d'une croissance tirée par la demande et le renforcement d'institutions telles que le Fonds monétaire international (FMI) pour les mettre en mesure de réagir à la crise.

9. On se trouve en présence d'une disjonction entre l'économie réelle et l'économie financière, comme en témoigne le fait que les transactions en devises se sont élevées à dix fois le PIB mondial. Bien qu'un petit pourcentage seulement de ces échanges ait correspondu à des transactions réelles, ils ont eu sur les taux de change mondiaux un effet qui n'a pas manqué de se répercuter sur les économies locales. En ce qui concerne les déficits des paiements courants, l'instabilité qui marquait la balance des paiements courants semble s'être reportée sur celle des opérations en capital, mais il n'existe pas de mécanisme de prévision permettant de contrôler ces mouvements. Il faut élaborer des mesures propres à encourager la stabilité de la balance des opérations en capital. La contagion a gagné les marchés des pays liés par des emprunts et elle a de surcroît eu un impact psychologique : les flux de capitaux à destination des marchés émergents se sont taris, que ces marchés aient ou non été touchés par la crise.

10. Le monde est confronté aux conséquences publiques de décisions du secteur privé et la politique doit tenir compte de l'impact de décisions financières sur l'économie réelle. On tend à considérer qu'une politique est bonne - ou mauvaise - à partir de normes uniformes, mais des distinctions s'imposent en fonction des réalités concrètes de situations déterminées. La politique économique doit avoir pour but l'intérêt public et non le profit privé. La crise est le résultat de l'incapacité d'institutions périmées à s'adapter aux réalités de l'interdépendance mondiale.

11. La mondialisation peut, pour l'orateur, être définie comme un élargissement et approfondissement des transactions économiques, sociales et politiques par delà des frontières nationales, entre citoyens et entreprises de différents pays. Elle a cours non seulement dans les domaines du commerce et de la finance mais aussi au niveau d'autres rapports, comme en témoigne la croissance des sociétés transnationales et l'émergence d'une société civile internationale. Le processus de mondialisation est remis en question dans nombre de pays sous prétexte qu'il n'a pas tenu ses promesses même au niveau national, et il y a

lieu de craindre que la communauté internationale ne s'en détourne parce que les institutions existantes ne sont pas prêtes à faire face à ses exigences.

12. En conclusion, d'après M. Desai, dans les circonstances actuelles, l'ONU peut surtout aider à dégager un consensus et offrir aux membres de la communauté internationale une tribune où chacun puisse écouter ce que les autres ont à dire.

13. M. WIBISONO (Indonésie), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les promesses et les espoirs suscités par la mondialisation et la libéralisation ne sont peut-être pas vains, mais que nombre de pays s'interrogent de plus en plus sur leur impact sur les économies nationales, et notamment sur leurs désastreuses conséquences sociales. Ces forces puissantes peuvent certes libérer un immense potentiel, mais elles ignorent totalement les intérêts des pays et favorisent les économiquement puissants aux dépens des faibles, accroissant ainsi les écarts de revenus et de consommation. Les effets de la mondialisation, qui ont été ressentis le plus durement dans les pays les moins avancés, les ont pratiquement exclus des grands courants de l'économie. Plus d'un milliard de personnes croupissent encore dans une misère déchirante.

14. En Asie, où les taux de croissance robustes des dernières décennies ont transformé la région en une puissance économique, les économies les plus dynamiques sont aujourd'hui en ruine. La pénible leçon à tirer de ce revirement est que le marché est plus influencé par les sentiments et les perceptions que par les faits.

15. Mains problèmes étant de par leur nature mondiaux, ils doivent être résolus au plan mondial. De même, étant donné que nombre de problèmes fondamentaux du développement ne peuvent être résolus qu'au moyen d'une action multilatérale, il est impératif d'insuffler un nouvel élan à la coopération. L'ONU constitue un lieu de rencontre unique pour une relance des dialogues. Endiguer la crise, enrayer les effets néfastes de la mondialisation et en porter au maximum les avantages, tels sont les enjeux immédiats de la coopération internationale aux fins du développement. La communauté internationale devrait chercher à mettre en place une nouvelle architecture - transparente, contrôlable et de caractère participatif - pour renforcer son rôle de gestion de l'économie mondiale.

16. L'absence de ressources financières adéquates est peut-être le principal facteur qui entrave aujourd'hui le développement. L'importance accrue accordée aux investissements étrangers est des plus opportunes, mais il ne faut pas oublier pour autant que l'aide publique au développement (APD) est la principale source de financement du développement pour la plupart des pays en développement. Cette forme d'aide a malheureusement été une des premières victimes de la mondialisation et elle est en forte baisse car, livrés à eux-mêmes, les marchés financiers ne sont guère portés à faire des efforts pour financer la croissance économique des pays en développement. Qui plus est, de nombreux pays, et notamment les moins avancés d'entre eux, ne sont pas en mesure d'attirer des flux financiers privés.

17. A l'insuffisance des flux financiers s'ajoute, pour l'aggraver, l'éternel problème de l'endettement extérieur chronique. Nombre de pays en développement sont toujours paralysés par le surendettement, malgré des années d'efforts pour

mettre au point une stratégie internationale de la dette. Le Groupe des 77 préconise de longue date une approche conçue pour ramener la charge de la dette de chaque pays à un niveau qui permette de faire redémarrer le développement. L'Initiative en faveur de la dette des pays pauvres lourdement endettés est un pas important dans cette direction et elle permettra de remettre certains des plus pauvres d'entre eux sur la voie du développement; des efforts devraient toutefois être faits pour en accélérer le rythme. La mondialisation ayant aggravé les effets de la crise financière sur l'endettement extérieur de nombre de pays en développement, il est également impératif de continuer à prendre des mesures d'allègement de la dette dans ce nouveau contexte.

18. Le représentant de l'Indonésie se dit également préoccupé par l'absence d'accès au marché pour les exportations des pays en développement et notamment par l'imposition de restrictions sans lien avec le commerce, telles l'établissement de liens entre le commerce et les normes essentielles en matière d'emploi et autres questions étrangères au sujet. Du fait d'un accès inéquitable au marché, les pays en développement n'ont pas tiré un parti substantiel des négociations commerciales multilatérales du Cycle Uruguay et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il importe au plus haut point d'appliquer rigoureusement les dispositions de l'Acte final du Cycle Uruguay et les décisions de l'OMC, notamment en ce qui concerne les textiles et les produits agricoles, et d'encourager des échanges multilatéraux équitables, transparents et reposant sur des règles. Une plus grande ouverture des marchés des pays développés aux produits des pays en développement pourrait aider à éviter une récession mondiale.

19. Il faudra s'attaquer à la sérieuse insuffisance des ressources nécessaires pour répondre aux besoins croissants de l'Organisation lors du prochain examen triennal des activités opérationnelles aux fins du développement. Cet examen devrait être l'occasion d'asseoir le financement des activités opérationnelles sur une base plus prévisible, continue et sûre. Le Groupe des 77 et la Chine reconnaissent qu'un nouveau modèle de développement est en voie d'émerger; ils pensent cependant qu'on devrait, lors de l'examen, mettre l'accent sur l'objectif originel des activités opérationnelles, à savoir promouvoir les intérêts en matière de développement des pays en développement et éviter d'introduire tout concept susceptible d'interférer avec les activités traditionnelles conçues en fonction des besoins propres des pays.

20. M. Wibisono exprime l'espoir que la Deuxième Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, notamment en Afrique, qui se tiendra à Dakar en décembre, se traduira par une application plus vigoureuse des dispositions de cette Convention. La quatrième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Buenos Aires, devra respecter le mandat qui lui est imparti par la Convention et ne pas se laisser distraire par des considérations étrangères à son objet. La notion de partenariat devrait déboucher sur la mobilisation de ressources financières suffisantes, des financements nouveaux et additionnels et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement. Le principe de "responsabilités communes mais différenciées", adopté dans le Programme Action 21, devrait en outre être pleinement appliqué.

21. Le représentant de l'Indonésie appelle à une intensification de la coopération Sud-Sud fondée sur les complémentarités entre pays en développement. Le vingtième anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement, qui aura lieu le 7 octobre, devrait aboutir à un engagement renouvelé de coopération. Les pays développés et les institutions internationales ont un rôle important de soutien à jouer en matière de coopération Sud-Sud, coopération que le Groupe des 77 et la Chine s'efforcent de promouvoir par des initiatives telles que la Réunion de haut niveau sur la coopération régionale/sous-régionale qui se tiendra en décembre à Bali (Indonésie), avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Gouvernement japonais.

22. M. GLANZER (Autriche), parlant au nom de l'Union européenne et des Etats associés d'Europe centrale et orientale - Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, République tchèque, Slovaquie et Slovénie - de l'Etat associé de Chypre, ainsi que de la Norvège en sa qualité de membre de la Zone européenne de libre-échange et de l'Association économique européenne, estime que les travaux de la Deuxième Commission devraient être menés dans le cadre général de la mondialisation. Il faut renforcer les institutions nationales et internationales pour relever les défis posés par ce processus aux vastes conséquences financières, socio-économiques et technologiques, sur lequel influent le secteur privé et la société civile, et notamment les organisations non gouvernementales. Du fait de son universalité et de la portée globale de son mandat, l'ONU a un rôle normatif à jouer dans ce contexte en appuyant le suivi des conférences internationales au niveau des pays, en particulier dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, des droits de l'homme et de la participation de tous les pays au commerce international.

23. L'Union européenne attache une grande importance au suivi des conférences mondiales de l'ONU et aux objectifs internationaux qui y ont été fixés en matière de développement. Dans cette optique, M. Glanzer invite instamment la Deuxième Commission à bien se concentrer sur des objectifs précis lors des préparatifs aux prochains bilans de la Conférence internationale sur la population et le développement, de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), du Sommet mondial pour les enfants et du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement. La participation de la société civile, et notamment des organisations non gouvernementales, sera un élément crucial pour la réussite de ces bilans.

24. Il convient d'adopter une approche plus large et intégrée au problème multiforme de la pauvreté, en tenant notamment compte de ses rapports avec l'exclusion sociale, l'égalité des sexes, la démocratie, les droits de l'homme et la prévention des conflits. L'Union européenne continuera à appuyer les stratégies nationales d'éradication de la pauvreté fondées sur une intervention commune des gouvernements, de la société civile et du secteur privé. Il convient d'accorder une haute priorité à la participation des pauvres eux-mêmes, et notamment des groupes vulnérables, tels que personnes âgées, handicapés, enfants et populations autochtones, à ces activités.

25. L'Union européenne se félicite de l'impact des réformes du Secrétaire général sur les activités opérationnelles, au Siège comme sur le terrain. L'examen triennal des activités opérationnelles devrait être centré sur une plus

grande cohérence de l'action des partenaires du développement, sur l'harmonisation des procédures et la programmation en collaboration des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que sur le renforcement du système des coordonnateurs résidents. L'Union européenne préconise également une plus étroite coopération entre les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, notamment au niveau des pays. Préoccupée par la tendance à la baisse des ressources allouées aux activités opérationnelles, elle espère que l'on pourra réaliser l'objectif convenu de 0,7 % du PNB pour les apports d'aide publique au développement. En sa qualité de contributeur principal aux activités opérationnelles des Nations Unies, elle s'inquiète de voir que le manque de ressources diminue d'ores et déjà l'impact du système des Nations Unies sur le terrain. A cet égard, l'Union européenne appuie vivement le nouveau cadre de financement adopté dernièrement par le PNUD et par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) en vue d'augmenter les ressources de base et de réduire une dépendance excessive à l'égard d'un nombre limité de donateurs traditionnels.

26. L'Union européenne attend avec intérêt l'examen approfondi du financement du développement auquel il doit être procédé sur la base de la résolution 52/179 de l'Assemblée générale. Le débat devrait être centré sur la diversification des sources de financement pour l'élimination de la pauvreté. Dans cette optique, elle se prépare actuellement aux discussions qui se tiendront au Groupe de travail spécial à composition non limitée au début de 1999, espérant que l'Assemblée générale adoptera à la session en cours une résolution de procédure qui établira un cadre solide pour ce type de discussion.

27. La dette extérieure empêche les pays pauvres en développement de récolter les fruits des réformes et limite leur accès aux marchés internationaux des capitaux. L'Initiative en faveur des pays lourdement endettés devrait être étendue à davantage de pays. Les Etats membres de l'Union européenne, qui ont déjà allégé la dette de ces pays dans le cadre du Club de Paris ainsi que par le biais de l'annulation des dettes bilatérales et des échanges de créances contre des prises de participation, entendent en outre participer pleinement à l'Initiative en question. Dans le cadre de la Convention de Lomé, l'Union européenne apporte un soutien actif au développement économique et social des pays les moins avancés et accorde une haute priorité à leur intégration dans l'économie mondiale. Elle fera par conséquent tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter la conclusion d'un accord sur les modalités de la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui se tiendra en l'an 2001, conférence qu'elle est disposée à accueillir. Etant donné que la majorité de ces pays se trouve en Afrique, l'Union européenne attache de l'importance aux délibérations prochaines de l'Assemblée générale sur le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

28. M. Glanzer souligne la nécessité d'une plus étroite coordination entre les conventions touchant à l'environnement. Dans cette optique, l'Union européenne se félicite des délibérations de la Commission du développement durable sur les approches stratégiques à la gestion de l'eau douce et attend avec impatience de pouvoir jouer un rôle actif dans les prochaines conférences des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en

particulier en Afrique. En sa qualité de source principale de financement des efforts de lutte contre la désertification, l'Union européenne attache une grande importance au succès de la Deuxième Conférence des parties à la Convention sur la lutte contre la désertification qui se tiendra à Dakar. Etant donné qu'elle désire vivement voir établir un programme mieux focalisé et plus structuré sur l'environnement et les établissements humains au sein du système des Nations Unies, elle étudiera attentivement le rapport du Secrétaire général sur les travaux du groupe d'étude sur l'environnement et les établissements humains au cours de la présente session. En conclusion, le représentant de l'Union européenne exprime l'espoir que les délibérations de la Deuxième Commission seront mieux centrées et que les résolutions qu'elle adoptera seront plus courtes et plus actuelles.

29. Mme HERFKENS (Pays-Bas) exprime son appui à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Elle s'inquiète de constater la baisse de l'APD au cours des dernières années, et cela d'autant plus que le Gouvernement néerlandais s'est engagé à affecter 0,8 % de son PNB à cette fin et qu'il s'est conformé à tous les autres objectifs fixés en matière d'aide internationale, aide qu'il ne cesse d'étendre. Mme Herfkens invite instamment tous les autres pays riches ainsi que les pays nouvellement industrialisés à prendre leur part du fardeau financier en fonction de leur capacité à donner. Il importe de faire en sorte de disposer d'un financement sûr et prévisible et de chercher des sources nouvelles et novatrices de financement du développement, dans les secteurs privé et public ainsi qu'aux niveaux national et international.

30. Les programmes de développement et la coopération multilatérale sont aujourd'hui le sujet principal de préoccupation de l'ONU. Il y a lieu de viser à un développement durable qui réponde aux besoins humains élémentaires, respecte les droits de l'homme, renforce les capacités humaines et soit socialement responsable. La coopération multilatérale aux fins du développement ne doit pas se borner à fournir un financement, mais développer le potentiel des pays en développement, croissance impossible toutefois quand la dette et les paiements au titre des intérêts excèdent le montant que ces pays reçoivent au titre de l'assistance bilatérale. Bien que la majeure partie de l'aide au développement aux pays du Sud provienne du secteur privé, force est de constater que l'effort conjugué de toutes les institutions internationales pourrait avoir un plus grand impact sur le bien-être des bénéficiaires de l'aide que les programmes bilatéraux des pays donateurs pris individuellement.

31. Les conférences mondiales de la présente décennie constituent à n'en pas douter un excellent moyen de parvenir à un consensus; elles ont toutefois été marquées par trop de paroles et trop peu d'actions. Les pays en développement doivent participer au processus d'intégration mondiale sur un pied d'égalité, égalité d'accès qui ne peut leur être assurée qu'au plan mondial, de préférence avec le soutien des institutions des Nations Unies, des institutions financières internationales et de l'Organisation mondiale du commerce. A Genève, Mme Herfkens a personnellement contribué à la création d'un cadre intégré pour aider les pays les moins avancés à accéder aux marchés mondiaux, avec le concours de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de l'Organisation mondiale du commerce, du PNUD et des institutions de Bretton Woods. La coopération multilatérale devrait être centrée sur les pays les plus vulnérables, et notamment sur les petits Etats insulaires en développement qui ont tout dernièrement subi les effets de l'ouragan Georges,

les pays d'Afrique sub-saharienne et les pays pauvres lourdement endettés. A ce propos, il convient de noter que le Groupe des Sept n'a contribué qu'à hauteur de 17 % au Fonds fiduciaire de la Banque mondiale pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, les Pays-Bas venant en tête des contributeurs.

32. Pour assurer la réussite de la coopération multilatérale pour le développement, les Etats membres doivent participer activement à la réforme des mécanismes intergouvernementaux. Une coopération interinstitutions fondée sur l'avantage comparatif et les complémentarités par le biais des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement est tout aussi vitale, notamment au niveau des bureaux extérieurs. Les efforts en ce sens doivent également englober la Banque mondiale, les banques régionales telles que la Banque inter-américaine de développement et les donateurs bilatéraux. L'amélioration des relations entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods revêt à cet égard une importance particulière, la Banque mondiale constituant une base puissante de ressources et le système des Nations Unies jouant un rôle normatif. La collaboration interinstitutions doit aussi se manifester sous la forme d'une coopération plus étroite entre les ministères des divers gouvernements au niveau national.

33. M. CHOWDHURY (Bangladesh) appuie la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il se fait aussi l'écho de l'appel lancé dernièrement par Tony Blair, Premier ministre du Royaume-Uni, en faveur d'une modernisation des institutions financières mondiales dont l'insuffisance a été mise en lumière par la crise financière survenue en Asie du Sud-Est. D'après le Rapport de 1998 sur la situation économique et sociale dans le monde, les pays marginalisés sur le plan économique demeurent vulnérables aux conséquences de ces crises, notamment lorsque les cours des produits de base chutent et que le chômage à l'étranger se traduit par une baisse des envois de fonds des travailleurs.

34. La communauté internationale doit se pencher particulièrement sur les pays qui n'ont pas réussi à réaliser une croissance satisfaisante durant l'ère d'expansion de l'économie mondiale de la dernière décennie. Elle devrait leur offrir un allègement de la dette, essayer d'inverser le flux négatif de ressources et assurer un accès aux marchés à ces économies fragiles. La délégation du Bangladesh compte participer, au cours de la présente session, au groupe de travail spécial à composition non limitée qui examinera les apports demandés et formulera un programme en vue de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement. L'ordre du jour du groupe devrait tenir compte de l'importance de l'aide extérieure et des activités opérationnelles des Nations Unies aux fins du développement. Les pays développés doivent inverser la baisse des apports d'APD et faire tout ce qui est en leur pouvoir pour tenir leurs engagements à cet égard, y compris celui d'allouer de 0,15 à 0,2 % de leur PNB aux pays les moins avancés. Le représentant du Bangladesh attire à ce propos l'attention sur le rapport de la trente et unième session du Comité de la planification du développement du Conseil économique et social qui recommande de fournir une aide continue et efficace aux pays les moins avancés pendant au moins 10 ans. Il conviendra de tenir compte de ce point lors de l'examen triennal des activités opérationnelles.

35. Etroitement liée à la question de l'APD est celle de l'allègement de la dette, actuellement trop lent et trop restrictif pour bénéficier aux économies

les plus faibles, même dans le cadre de l'Initiative en faveur de la dette des pays pauvres lourdement endettés. Les conditions de l'Initiative devraient être révisées pour y introduire plus de souplesse et en élargir la couverture. Un flux insuffisant de ressources, notamment en un temps d'incertitude économique, peut réduire à néant les progrès accomplis en matière de démocratisation et de déréglementation administrative grâce aux programmes d'ajustement structurel. En dépit de l'Initiative, le montant des transferts nets de ressources des institutions multilatérales de financement, et notamment de la Banque mondiale et des banques régionales de développement, est en baisse, même en termes nominaux. Il faut absolument retourner la situation.

36. M. Chowdhury accueille avec satisfaction le communiqué du segment de haut niveau de la session de fond de 1998 du Conseil économique et social, reconnaissant que le Plan d'action pour les pays les moins avancés ne pourra être pleinement mis en oeuvre que si l'on progresse vers l'importation en franchise des produits provenant des pays les moins avancés. Dans cette optique, la délégation du Bangladesh demande avec insistance l'entière mise en oeuvre dans les plus brefs délais des décisions prises à la Réunion de haut niveau sur les initiatives intégrées pour le développement du commerce des pays les moins avancés, tenue sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce et un certain nombre d'autres institutions à Genève, en octobre 1997. La délégation du Bangladesh trouve encourageants les progrès faits en vue de l'organisation de la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui doit se tenir en 2001, et participera activement aux préparatifs. Elle se félicite de l'annonce faite par le représentant de l'Autriche qu'un pays européen accueillera la Conférence. Elle attend aussi avec intérêt le Sommet Sud-Sud qui se tiendra en l'an 2000 et sera l'occasion de formuler des stratégies pour une coopération Sud-Sud productive.

37. Mme KING (Etats-Unis d'Amérique) déclare, à propos de l'actuelle crise financière mondiale, que quatre domaines présentent un intérêt particulier pour sa délégation : les questions macro-économiques, et notamment la mondialisation et le financement du développement; le développement durable; les affaires et le développement et l'examen triennal. L'enjeu consiste à savoir comment utiliser la tribune qu'offre l'Assemblée générale pour apporter une contribution positive aux efforts faits par les dirigeants financiers du monde pour consolider le système financier mondial. Comme l'a réitéré le Secrétaire général, la communauté internationale devrait se demander comment la mondialisation peut le mieux servir toute l'humanité et comment on peut en corriger les imprévisibles retombées.

38. Dans leurs programmes d'assistance bilatérale, les Etats-Unis appuient la mise au point de filets de sécurité sociale pour les personnes les plus touchées par la crise actuelle et aident les gouvernements à mettre en place des systèmes de réglementation et de contrôle qui améliorent leur capacité à gérer sainement les affaires. Au début de septembre, le Président Clinton a défini le rôle prépondérant joué par les Etats-Unis dans la maîtrise de la crise en mettant en relief les bienfaits énormes que la libéralisation économique et financière a apportés aux pays développés comme aux pays en développement, les défauts de la mondialisation et la nécessité de s'attaquer aux points faibles du système. Plus récemment, le Secrétaire américain au Trésor a exposé dans leurs grandes lignes deux initiatives américaines : la création d'une facilité de financement renforcée au FMI en réponse aux difficiles conditions financières de caractère

mondial qui menacent même les pays pratiquant de solides politiques macro-économiques, et un nouveau mécanisme d'urgence à la Banque mondiale qui servirait essentiellement à apporter un appui aux groupes les plus vulnérables de la société et à la restructuration du secteur financier.

39. Les Etats-Unis ont demandé au FMI et à la Banque mondiale de prendre immédiatement des mesures propres à convaincre les pays de rester fermement attachés à l'économie mondiale plutôt que d'instituer des contrôles des changes et des mouvements de capitaux, d'accélérer le rythme des restructurations totales de sociétés et d'établissements financiers dans les pays aux prises avec des problèmes d'ordre systémique; de mettre en place de plus solides filets de sécurité sociale dans les pays en crise pour aider les citoyens les plus défavorisés; de continuer à étudier la possibilité de créer de nouveaux instruments pour l'octroi d'une aide en cas d'urgence tout en adhérant à des normes prudentielles saines; et de renforcer les pratiques de saine gestion et la transparence dans les secteurs public et privé, notamment dans le secteur financier.

40. S'agissant de l'Initiative en faveur de la dette des pays pauvres lourdement endettés, les Etats-Unis ont invité les créanciers à suivre l'exemple de la Banque mondiale et du Club de Paris et à accorder un allègement provisoire de la dette pour appuyer les réformes en cours plutôt que de différer tous les arrangements à cet effet jusqu'au jour où ils pourraient être finalement conclus.

41. Les Etats-Unis ne pensent pas que le système financier international actuel doive être remplacé. Ils estiment que le FMI et les autres institutions de Bretton Woods sont particulièrement bien placés et aptes à trouver une solution à la crise qui menace le monde entier. Ils ne croient pas que l'Assemblée générale, le Secrétariat des Nations Unies ou la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) doivent se substituer au FMI et à la Banque mondiale ou que les Etats Membres de l'ONU doivent, comme certains l'ont proposé, créer une "organisation financière mondiale". Les Nations Unies ont toutefois fait la preuve qu'elles possèdent un avantage comparatif lorsqu'il s'agit de traiter des questions de développement, y compris des problèmes de population, des problèmes sociaux, des questions touchant à l'égalité des sexes et aux enfants, et lorsqu'il s'agit d'évaluer les liens entre le développement et la paix. Les résolutions qu'elles adopteront devraient autant que possible être centrées sur ces domaines où elles bénéficient d'un avantage comparatif.

42. Le financement du développement est l'un de ces domaines. La délégation américaine est intéressée au dialogue sur ce sujet que l'Assemblée générale a entamé l'année dernière et pense qu'elle devrait, au cours de la présente session, définir la procédure à suivre lors de la prochaine phase du dialogue.

43. Les Etats-Unis sont vivement intéressés par l'examen triennal des activités opérationnelles et ont à coeur de le voir mener à bien. Le rôle directeur qu'ils ne cessent de jouer en matière de contributions aux fonds et aux programmes témoigne de leur engagement. Lors de l'examen, la délégation américaine s'attachera à l'établissement de plans fondés sur les résultats pour tous les fonds et programmes, à une plus large utilisation de l'approche du développement fondée sur le respect des droits de l'homme du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et veillera à poursuivre la mise en oeuvre des

Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui constituent la base d'une meilleure coordination, aux Nations Unies comme chez les donateurs bilatéraux et multilatéraux.

44. Les participants au segment de haut niveau de la session de 1997 du Conseil économique et social sont convenus qu'une bonne gouvernance et la transparence constituent des éléments indispensables à la création d'un environnement favorable au développement. Les organismes opérationnels de développement ont fait d'immenses progrès en ce qui concerne l'aide aux gouvernements dans ces deux domaines et les institutions financières internationales ont suivi la voie tracée par les Nations Unies en la matière. La délégation américaine considère la corruption et la concussion comme des obstacles majeurs au développement et estime que l'Assemblée générale doit continuer à se pencher activement sur ce phénomène.

45. Le moyen de mettre en oeuvre les recommandations figurant dans le rapport du groupe d'étude sur l'environnement et les établissements humains est de loin la plus importante des questions touchant à l'environnement dont l'ONU doit traiter à la présente session. La délégation américaine appuie vivement les activités de l'ONU dans les domaines de l'environnement et des établissements humains et se réjouit de pouvoir travailler avec d'autres délégations pour renforcer les deux principales organisations oeuvrant dans ces domaines.

46. Les Etats-Unis continuent à penser que, pris dans leur totalité, les résultats des principales conférences des Nations Unies des années 90 fournissent un cadre général au développement. Tout en luttant pour surmonter l'actuelle crise financière mondiale, la communauté internationale devrait affirmer une fois encore que les hommes et les peuples doivent être placés au centre du développement, une telle démarche permettant seule de réduire la pauvreté; qu'il incombe au premier chef aux gouvernements nationaux de promouvoir le développement et de créer un environnement interne et international susceptible de mener à un développement durable; que tous les aspects du développement doivent être considérés ensemble car les événements survenant dans un domaine affectent le développement dans d'autres et que le respect des droits individuels et de tous les droits de l'homme, la transparence et une bonne gouvernance sont des éléments indispensables à la réussite du développement.

47. M. OZUGERGIN (Turquie) pense qu'une coopération internationale cohérente s'impose pour faire face aux graves difficultés économiques auxquelles sont actuellement en proie la plupart des pays du monde, bien que les événements de l'année écoulée remettent en question l'efficacité des mécanismes internationaux existants de dialogue et de coordination. A vrai dire, le plus gros risque confrontant la planète est celui d'une récession globale. Il y a lieu d'espérer, à cet égard, que le système financier international sera amélioré de manière à permettre à ses composantes de jouer un rôle préventif en plus de ses traditionnelles fonctions de correction.

48. La délégation turque trouve encourageante la relance du dialogue aux Nations Unies, car elle est une indication que tous les groupes de pays ont décidé de réaffirmer la centralité du développement et de s'attaquer à la pauvreté qui en est l'aspect le plus urgent. La Commission devrait saisir l'occasion pour traiter des questions critiques inscrites à son ordre du jour

dans une perspective de "valeur ajoutée". Ses travaux devraient être bien centrés et elle devrait utiliser le temps dont elle dispose efficacement. Il importe au plus haut point de redoubler d'efforts pour améliorer et consolider le processus de réforme. Les Nations Unies ont un rôle manifeste à jouer dans l'effort de revitalisation du développement et de renforcement des cadres normatifs, juridiques et institutionnels qui permettront à l'économie mondiale de fonctionner de manière plus efficace et équitable. Ces cadres sont indispensables pour assurer stabilité et prévisibilité et pour permettre à toutes les régions du monde, et notamment aux pays les moins avancés, de bénéficier de la mondialisation de l'économie.

49. Au cours des dernières années, les activités opérationnelles des Nations Unies ont cru en ampleur comme en variété. Leurs mandats et les tâches qui leur sont imparties sont exécutés de façon plus globale, à mesure que les liens entre les diverses dimensions du développement durable deviennent plus manifestes. La délégation turque ne laisse toutefois pas d'être préoccupée par la tendance à la stagnation ou à la baisse des ressources de financement, et notamment des ressources de base.

50. S'il est vrai que quelques progrès ont été faits vers la réalisation d'une partie des principaux objectifs de la Conférence de Rio, nombre de questions telles que l'allègement de la pauvreté, l'égalité des sexes, la protection des ressources nationales et des environnements fragiles et les améliorations à apporter à la santé et à l'éducation ont en règle générale été négligées. Un consensus n'en existe pas moins que ce sont là des buts méritoires, qui doivent être poursuivis. Il est généralement admis que les efforts de promotion du développement durable doivent être multiformes et faire appel à tous les éléments de la société civile plutôt que de relever de la seule responsabilité des gouvernements.

51. Un des principaux buts de la Commission devrait être de contribuer aux efforts faits par l'ONU pour activer les mécanismes qui ont été conçus pour assurer le suivi des grandes conférences.

52. M. MARTYNOV (Bélarus) pense que la plupart des problèmes économiques actuels du monde n'auront pas pris fin d'ici le prochain siècle et perdureront au delà. L'optimisme affiché de toutes parts il y a deux ans quant aux possibilités de croissance économique stable et de progrès social que devaient engendrer la mondialisation et la libéralisation du commerce a vite fait place au découragement et au pessimisme à la suite des crises aiguës qu'ont connues les marchés financiers internationaux. Il faut donc prendre des mesures coordonnées pour établir des mécanismes mondiaux susceptibles de réguler les marchés financiers internationaux. Les institutions de Bretton Woods et les gouvernements nationaux devraient conjuguer leurs efforts pour créer une structure capable de réagir promptement en cas de détérioration des situations en divers points du monde.

53. Tous les pays n'ont pas retiré des avantages de la mondialisation et de la libéralisation des échanges. Nombre de pays en développement, notamment les pays les moins avancés, ont été marginalisés. Qui plus est, le niveau moyen des obstacles tarifaires opposés aux marchandises de ces derniers est de 30 % supérieur à l'indice mondial moyen. Des sanctions antidumping injustifiées, ainsi que des normes écologiques et des règles phytosanitaires, sont utilisées à

des fins protectionnistes. Plus de 30 pays, dont le Bélarus, procèdent à un échange de vues sur leur adhésion à l'OMC afin de pouvoir tirer parti du système multilatéral d'échanges et d'utiliser le mécanisme de règlement des différends de l'OMC pour s'opposer aux sanctions antidumping et autres restrictions. Il leur serait utile de pouvoir disposer d'une aide technique et consultative de la CNUCED et de l'OMC pour mener à bien les très longues et complexes procédures d'accession à l'Organisation mondiale du commerce.

54. La mondialisation de l'économie et la libéralisation des échanges internationaux ont accru la vulnérabilité des pays les moins avancés. Il convient de prendre en compte la distribution extrêmement inégale des investissements étrangers directs entre pays en développement. 12 pays seulement totalisent 75 % des flux mondiaux d'investissement. Ce fait démontre, une fois encore, l'importance de l'APD pour la majorité des pays en développement. Il est donc impératif d'inverser la tendance qui se fait jour à une réduction du volume des ressources financières allouées dans le cadre de l'APD. On ne saurait trop souligner l'importance d'une solution du problème de la dette extérieure pour le développement durable. Cette question devrait être résolue dans un très proche avenir par les efforts conjoints des pays créanciers, des Etats endettés et des institutions de Bretton Woods.

55. La crise financière qui a secoué la Fédération de Russie dans le courant de l'année et affecté les autres pays du Commonwealth des Etats indépendants a montré qu'il était nécessaire d'inscrire à l'ordre du jour international la question de l'aide à apporter à ces pays pour appuyer les efforts qu'ils font pour instaurer une économie de marché et conjurer la crise financière mondiale. Le Bélarus a effectué graduellement le passage à une économie de marché. Son but, ce faisant, était de veiller à ce que les groupes les plus vulnérables de la population, tels qu'étudiants, handicapés et retraités, ne soient pas gravement touchés par les transformations macro-économiques. Il cherche à nouer et développer des rapports économiques et commerciaux mutuellement avantageux avec tous les pays et toutes les régions de la terre et à résoudre les difficultés qu'il peut avoir avec ses partenaires sur la base des principes de l'égalité et de l'avantage mutuel.

56. Le Bélarus a connu une croissance économique substantielle au cours des deux dernières années, où le PNB est passé de 10 à 12 % et où nombre de secteurs affichent des taux de croissance de 18 à 25 %. Le pays n'en a pas moins besoin de coopération pour coordonner ses activités avec celles de ses voisins, avec les structures européennes et avec les institutions financières internationales. La délégation du Bélarus espère que les institutions financières internationales sauront tirer les leçons des récentes crises.

57. Le Bélarus a dernièrement été élu membre à part entière du Mouvement des pays non alignés. Son adhésion lui permettra d'élargir considérablement son interaction commerciale et économique avec les Etats membres du Mouvement. Il est également favorable à un développement des liens économiques avec le Groupe des huit, l'Union européenne et les pays d'Europe centrale et orientale. Il importe non seulement d'élargir les liens commerciaux mais d'intensifier les investissements et la coopération technologique car, au stade actuel de son développement, le Bélarus a besoin d'investissements étrangers et de technologies modernes. Fidèle à sa tradition d'ardent partisan de la coopération économique internationale, le Bélarus se propose de réunir une

conférence internationale des pays enclavés d'Europe centrale et orientale ainsi que du Commonwealth des Etats indépendants sur les problèmes d'économie, de transport et d'environnement à Minsk en 1999. Il invite les institutions spécialisées, les fonds et les programmes du système des Nations Unies ainsi que les pays donateurs à lui fournir l'assistance financière et technique et les conseils nécessaires pour concrétiser cette initiative.

58. M. ACEMAH (Ouganda) s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La mondialisation et l'interdépendance se sont révélées être les forces économiques les plus puissantes du monde moderne. S'il est vrai que la mondialisation a diversement été considérée comme une réalité, comme une force aveugle et comme un phénomène porteur d'avantages et de risques sérieux, elle est aussi le fruit de prescriptions et de poursuites politiques délibérées. Beaucoup pensent aujourd'hui que les avantages de la mondialisation seront au mieux inégaux et, au pire, laisseront entièrement à l'écart certaines régions, si des mesures expresses ne sont pas adoptées et mises en oeuvre d'urgence.

59. La délégation de l'Ouganda est d'accord avec d'autres pays en développement pour dire qu'il convient d'entreprendre une réévaluation des politiques nationales et internationales de coopération économique. La crise du Sud-Est asiatique a remis en question la capacité des institutions financières multilatérales existantes à faire face à la volatilité des marchés financiers mondiaux et il est largement acquis que les décisions internationales en matière de politique économique devraient être plus transparentes, ouvertes et démocratiques. Ce n'est qu'au prix de telles actions qu'on pourra rétablir la confiance dans le système économique mondial, stabiliser les marchés financiers et générer une croissance accompagnée d'équité.

60. On peut et on doit prendre des mesures pour atténuer et, en dernière analyse, éliminer les effets négatifs de la mondialisation sur les économies des pays en développement. Les économies doivent être adaptées aux besoins locaux, le pouvoir économique doit être décentralisé et les relations économiques internationales doivent être démocratisées. Les institutions de Bretton Woods, qui ont fortement contribué à faire avancer la mondialisation économique, devraient être restructurées et dotées de nouveaux mandats pour leur permettre de promouvoir l'adaptation des économies aux besoins locaux, qui est dans l'intérêt des pays en développement comme des pays développés. La délégation ougandaise souscrit entièrement à ce propos à l'affirmation du Secrétaire général qu'il ne peut être fait face aux nouvelles dimensions de la mondialisation que multilatéralement, par l'ONU et d'autres institutions internationales.

61. Les évaluations des effets de la mondialisation tendent à passer sous silence leurs conséquences pour les économies fragiles et vulnérables d'Afrique et des pays les moins avancés. Bien que les pays africains aient entrepris de vastes réformes économiques en vue de revitaliser et de transformer leurs économies, les résultats escomptés de ces efforts ne se sont pour la plupart pas matérialisés. La part de l'Afrique dans les échanges mondiaux a continué à se rétrécir et les perspectives de redressement sont sombres, du fait des conflits internes et du fléau des maladies. En outre, le niveau d'aide extérieure est en baisse et les recettes d'exportation du continent sont tombées par suite de la chute des cours des produits de base. Du fait de la diminution de ces

ressources intérieures et du rôle réduit joué par le gouvernement dans des domaines importants tels que le renforcement des capacités, la santé, l'infrastructure, la commercialisation et l'intermédiation financière, les pays africains ne sont pas en mesure de retirer un bénéfice de la croissance de l'économie mondiale. Pour tous ces motifs, l'Afrique continuera à préconiser des réformes et une mondialisation tenant compte de la situation des économies les plus faibles de la planète. Cet objectif peut être atteint au moyen de flux accrus et attentivement ciblés d'APD, de mesures ouvrant les marchés aux produits d'exportation d'Afrique et d'une action appropriée au sujet de la dette qui réduise la pauvreté et améliore l'accès des populations vivant dans la pauvreté à des activités productives.

62. Le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318) présente les approches possibles en matière de coopération à des fins de développement dans les pays victimes ou sortant d'un conflit. Il préconise une approche globale qui prenne en compte tous les aspects de la transition menant des opérations de secours à la réhabilitation, à la reconstruction et au développement. La délégation ougandaise fait entièrement siennes les recommandations du Secrétaire général sur les mesures spécifiques à prendre aux deux niveaux, interne et international. Les Etats Membres devraient oeuvrer de concert pour doter les organisations pertinentes du mandat et des ressources nécessaires pour appliquer ces recommandations dans l'ensemble du système des Nations Unies.

63. M. DAUS CESPEDES (Cuba) s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La mondialisation a un impact direct sur le développement économique et social des pays en développement et les expose aux tendances en faveur de la libéralisation ainsi qu'aux forces et spéculations du marché international. Ceux qui ont utilisé les forces de la mondialisation pour imposer des doctrines néolibérales sont responsables de la crise économique mondiale actuelle qui, si on ne parvient pas à la contenir, aura des conséquences imprévisibles. Les programmes d'ajustement structurel préconisés par la Banque mondiale et le FMI se sont soldés par un échec complet. Une deuxième génération de réformes s'est elle aussi révélée inutile et une troisième ou quatrième génération ne résoudra rien puisque, sous des formes multiples, l'idéologie du Consensus de Washington continue à être imposée aux pays en développement.

64. Les réformes internes des pays en développement, les ajustements macro-économiques et les efforts des populations des pays pauvres ne réussiront jamais en l'absence d'un climat international propice au développement. Des mesures doivent être prises pour mettre fin aux pratiques commerciales injustes, à l'instabilité des cours des produits de base, au protectionnisme ouvert et caché, à l'endettement extérieur, à l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, aux blocus économiques, aux retards technologiques et à la pauvreté. De par sa nature universelle, l'Assemblée générale, qui est la seule tribune où riches et pauvres disposent d'une même voix, a un rôle spécial à jouer dans les efforts pour réaliser un consensus universel sur les valeurs et les mécanismes qui pourraient aider l'humanité à affronter de nouveaux défis. A l'ère de la mondialisation, le multilatéralisme et la coopération internationale doivent être renforcés. Le Nord et le Sud doivent oeuvrer ensemble et s'engager à donner une forme plus humaine à la mondialisation.

65. La délégation cubaine attache une importance particulière à l'établissement d'un groupe de travail chargé de préparer l'ordre du jour d'une conférence sur le financement du développement. Les événements récents ont montré à l'évidence la nécessité urgente d'une telle conférence. Les institutions de Bretton Woods ont fait la preuve de leur incapacité à traiter les véritables problèmes de développement du Sud et ne sont pas en mesure de relever les défis de la mondialisation. Les Nations Unies doivent chercher des alternatives réellement universelles et justes aux problèmes économiques et sociaux complexes auxquels la communauté internationale est actuellement confrontée. La Deuxième Commission se doit d'examiner sérieusement la proposition de la Commission des politiques du développement visant à créer une nouvelle organisation financière internationale.

66. La délégation cubaine ne laisse pas d'être préoccupée par les tendances qui se manifestent en ce qui concerne la mobilisation des ressources de base pour les fonds, programmes et institutions du système des Nations Unies. L'examen triennal des activités opérationnelles de développement devrait être l'occasion de se pencher objectivement sur l'absence de volonté politique que manifestent certains donateurs traditionnels quand il s'agit d'inverser la baisse des ressources pour le développement. Les efforts actuellement menés par les Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) devraient viser à mobiliser des ressources et ne pas tenter d'assortir de nouvelles conditions des ressources limitées. Les ressources de base ne sont pas seulement la clef de voûte des activités de développement des Nations Unies, mais aussi la garantie de leur universalité, multilatéralisme, neutralité et inconditionnalité.

67. M. SHEN GUOFANG (Chine) estime que les pays en développement devraient être conscients des effets de la mondialisation et reconnaître leurs propres faiblesses de manière à bénéficier du processus tout en protégeant leur propre sécurité économique. Les mesures de libéralisation doivent être prises graduellement en tenant compte des conditions particulières des pays. Il convient de donner la priorité à l'établissement d'un système bancaire sain et à la mise en oeuvre d'une politique macro-économique rationnelle et stable.

68. Il y a lieu de procéder à une complète évaluation des fonctions et des règles des institutions financières internationales ainsi que des mesures possibles d'intervention. Il faut en particulier renforcer leur rôle en matière d'alerte, de suivi et de gestion de la crise des marchés financiers internationaux. Dans le même temps, les institutions pertinentes devraient accroître leur efficacité afin d'être en mesure de mettre rapidement en place les mesures correctives voulues pour arrêter à temps l'effet de contagion des crises. Les effets dévastateurs de la crise survenue en Asie ont atteint des lieux situés à des milliers de kilomètres sans égard aux frontières nationales ou régionales. Il est donc dans l'intérêt commun de tous les pays de conjuguer leurs efforts pour surmonter la crise. Les pays qui ont une influence majeure sur la situation économique de l'Asie devraient prendre immédiatement des mesures constructives pour aider à éliminer les effets persistants de la crise et encourager la reprise dans les pays les plus durement touchés.

69. Les efforts des pays en développement pour s'inscrire dans le processus de mondialisation se heurtent à un certain nombre de contraintes. Le protectionnisme qui, sous couvert de normes d'emploi et de normes écologiques,

est dirigé contre les pays en développement ainsi que l'utilisation injustifiée de mesures anti-dumping et anti-subsidies font qu'il est pratiquement impossible à ces pays de bénéficier de l'expansion des échanges internationaux. Nombre de pays en développement ne peuvent tirer parti des flux de capitaux internationaux. Les apports d'APD continuent à diminuer et sur nombre de pays pèse encore le lourd fardeau de la dette.

70. L'application de politiques économiques et financières responsables par les pays développés devrait être un élément majeur de la coopération économique internationale aux fins du développement. Les pays développés ne devraient pas considérer cette coopération comme un geste de faveur à l'égard des autres pays, mais plutôt comme un investissement dans un avenir commun. Bien que les pays développés aient été les principaux bénéficiaires du processus de mondialisation, ils ne peuvent espérer asseoir une prospérité à long terme sur l'existence d'économies instables et marginalisées dans un grand nombre de pays en développement. Durant le processus de mondialisation, les pays devraient parvenir à plus d'efficacité par le jeu de la concurrence et à plus d'équité par le biais de la coopération jusqu'à atteindre le but ultime d'un commun développement.

71. L'examen par la Commission du point relatif au financement du développement devrait être axé sur des actions réelles ayant pour but ultime de résoudre les difficultés pratiques auxquelles sont confrontés les pays en développement. La Commission devrait se concentrer sur la question des responsabilités des gouvernements, et notamment sur l'obligation qu'ils ont d'honorer les engagements déjà souscrits. La triste réalité de la baisse de l'APD ne devrait pas être éclipsée par de fracassants discours sur d'autres sources de financement.

72. Moyen important d'assistance technique, les activités opérationnelles des Nations Unies aux fins du développement sont cruciales pour les pays en développement qu'elles aident à accéder à l'autonomie et à accélérer leur développement économique et social. Aussi faut-il en préserver l'universalité, la neutralité et le caractère multilatéral. La refonte des Nations Unies actuellement en cours devrait contribuer au renforcement de ces activités, et notamment à l'expansion des ressources de base.

73. La coopération Sud-Sud a joué un rôle positif en encourageant un commun développement des pays en cause. La tendance nouvelle à la mondialisation économique a accru l'importance de cette forme de coopération et la délégation chinoise est prête à étudier avec les pays en développement de nouvelles idées en la matière et à élargir une coopération mutuellement avantageuse.

74. M. KAMAL (Pakistan) s'associe pleinement à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Bien que le terme de mondialisation soit devenu synonyme de commercialisation, les forces du marché n'ont pas aidé les pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale. Le marché n'a pas davantage aidé au redressement des économies est-asiatiques, ce qui a renforcé la perception fort commune qu'il ne peut pas résoudre tous les problèmes économiques. Le marché réagit aux prix et aux revenus, et son objectif principal est l'optimisation des bénéfices et non l'amélioration des êtres humains. Les conséquences de décisions prises par les hommes et pays en quête de profits compromettent l'avenir du développement économique.

75. La situation a été encore aggravée par la baisse croissante des fonds accordés à des conditions de faveur aux fins du développement. Le développement ne saurait être laissé à la merci des flux financiers. Pour garantir un développement durable, il faut créer des fonds spéciaux affectés exclusivement à cette cause. Le développement doit être envisagé dans le contexte plus vaste qu'ont fourni les conférences mondiales des Nations Unies des années 90. L'humanisation du processus de mondialisation étant une nécessité et non un choix, la communauté internationale doit chercher des solutions dépassant le cadre des mesures monétaires et budgétaires, de la stabilité macro-économique et de la libéralisation contrôlée.

76. Les inégalités croissantes entre les pays et à l'intérieur des pays associées à la mondialisation et à la libéralisation des marchés ont sérieusement ébranlé le Consensus de Washington. S'il est vrai que la communauté internationale est déjà parvenue à un consensus mondial sur le développement durable et le cadre normatif d'un développement centré sur les êtres humains, elle est encore loin d'avoir élaboré un cadre d'une politique internationale pour la réalisation de ces buts. Le processus d'élaboration en question devrait être démocratique et toutes les institutions qui traitent des aspects économiques, financiers et sociaux du développement devraient y participer. Les Nations Unies ont elles aussi un rôle à jouer dans l'établissement de ce nouveau cadre.

77. Il convient d'étudier sérieusement la proposition de convocation d'une conférence monétaire mondiale sous les auspices des Nations Unies pour examiner les problèmes anciens et nouveaux du système financier international. La délégation pakistanaise propose d'inviter le Secrétaire général à soumettre ses recommandations à ce sujet à la Commission lors d'une reprise de la session qui pourrait se tenir au début de 1999.

La séance est levée à 13 h 10.